



Public

BO H0 EXECUTANT : Exécutant de travaux non électriques. Personne assurant des opérations sous la conduite d'un Chargé de Travaux, d'un Chargé d'Intervention Générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques, ou d'un Chargé de Chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.

CHARGE DE CHANTIER ELECTRIQUE : Dirigeant de travaux non électriques sur un chantier (BTP ou non). Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel, et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.



Pré-requis technique

- ⊕ Local électrique,
- ⊕ Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- ⊕ Equipement permettant un dépannage et une connexion.
- ⊕ Equipements de protection (ex. : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...),
- ⊕ Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT.
- ⊕ Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) – réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement ou entretien préalable



Durée

1 jour



Lieu

Entreprise ou au CER 92 ou plateformes techniques partenaires



Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

le stagiaire doit être capable de :

Connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique,

d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail,

de mettre en oeuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



Animation

Formateur en prévention des risques électriques



Méthode pédagogique

Exposés et démonstrations

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique

Remise du carnet de prescription de sécurité électrique : Publication UTE C18-510



Modalité d'évaluation

Test théorique et pratique



Sanction

Formateur en prévention des risques électriques



Législation

Articles L4121 et suivants du Code du travail

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles



Tarif(s)

INTER : 250 € HT / participant – INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



Contenu

MODULE « TRONC COMMUN »

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
 - Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
 - Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE « B0 H0 - EXECUTANTS DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE »

- Nommer les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - Appliquer les prescriptions.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE « B0 H0 - CHARGE DE CHANTIER NON ELECTRIQUE »

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
 - Identifier les acteurs concernés.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
 - Définir et mettre en place la zone de travail.
 - Faire appliquer les instructions de sécurité.
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.